



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Metiers d'art

Question écrite n° 41451

Texte de la question

M. Laurent Fabius attire l'attention de M. le ministre de la culture sur la situation des facteurs d'orgues français. Héritière d'une tradition séculaire, cette profession concourt à la sauvegarde du patrimoine national et participe à plus d'un titre à la création artistique. Au moment où l'orgue connaît un réel engouement auprès du public et notamment des jeunes, cette profession redoute que le soutien de l'État ne se détourne de la construction et de la restauration d'instruments. Plusieurs éléments viennent alimenter ces craintes : d'une part, la diminution des crédits de la direction de la musique qui ont été réduits de plus de moitié depuis deux ans ; d'autre part, les incertitudes qui pèsent sur une politique de la restauration aux contours incertains ; enfin, une pratique de la commande publique qui connaîtrait de réelles dérives par rapport à l'orthodoxie. Il lui demande en conséquence quels moyens il entend mobiliser en faveur de la création et de la restauration d'instruments, en particulier à travers les crédits de la direction de la musique. Il souhaiterait également connaître les orientations prévues en matière de restauration d'instruments relevant du patrimoine national. Enfin, il lui demande comment il entend rapprocher la commande publique en matière de construction ou de restauration d'instruments d'un plus grand respect des textes en vigueur, notamment de la part des services déconcentrés de l'État.

Texte de la réponse

La profession de facteur d'orgues mérite d'être soutenue dans le respect de ses compétences artisanales particulières, dans la préservation de son savoir-faire qui s'est manifesté notamment à l'occasion : de la reconstruction de l'orgue de la chapelle royale de Versailles ; des restaurations des orgues historiques de la basilique de Saint-Maximin-en-Provence, de la cathédrale Saint-Pierre de Poitiers, de la cathédrale Notre-Dame de Paris, des églises Sainte-Croix de Bordeaux, Saint-Sulpice de Paris, etc. ; de la construction d'orgues neufs tels que ceux de la cathédrale de Frejus, du musée de la Cité de la Musique, de l'abbatiale de Lessay, des églises de Cognac, Vichy, etc. Ces travaux et d'autres semblables sont à l'honneur des facteurs d'orgues français. Il faut constater avec satisfaction que, dans la restauration des orgues, des efforts considérables ont été faits, au cours des vingt dernières années, pour respecter autant que possible l'esthétique originale propre à chaque instrument, en fonction des progrès de la musicologie. La réputation des orgues français qui, dans chaque région, ont un caractère typique, s'étend bien au-delà de nos frontières et suscite la curiosité et la plus grande admiration des interprètes internationaux. Dans le cadre de la Communauté européenne, les marchés publics pour la restauration des orgues ou la construction d'orgues neufs sont ouverts. Cette situation est une chance à saisir car elle peut entraîner pour nos entreprises des commandes venant d'autres pays. En ce sens, il est important que les facteurs d'orgues se fassent mieux connaître. Loin de se désengager de la restauration et de la construction d'orgues neufs, le ministère de la culture, conscient des difficultés que traverse la profession de facteur d'orgues, a doublé en 1996 la dotation consacrée à la construction d'orgues neufs. L'État participe, depuis sa création, au côté de la chambre des métiers d'Alsace, au fonctionnement du Centre national de la formation artisanale de facteur d'orgues. Son effort y est constant. Les orgues neufs ne bénéficient pas du taux réduit de TVA qui n'est appliqué que de façon exceptionnelle et limitative aux œuvres d'art. Pour affiner les différentes mesures susceptibles de soutenir la profession, le ministère de la culture a confié une étude

prospective au cabinet-conseil « Plein-Sens ». Enfin, le ministre chargé de la culture a décidé de recevoir très prochainement les représentants du Groupement professionnel des facteurs d'orgues afin de rechercher avec eux les moyens d'aider à l'exercice de cette profession.

Données clés

Auteur : [M. Fabius Laurent](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41451

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juillet 1996, page 3932

Réponse publiée le : 16 septembre 1996, page 4923